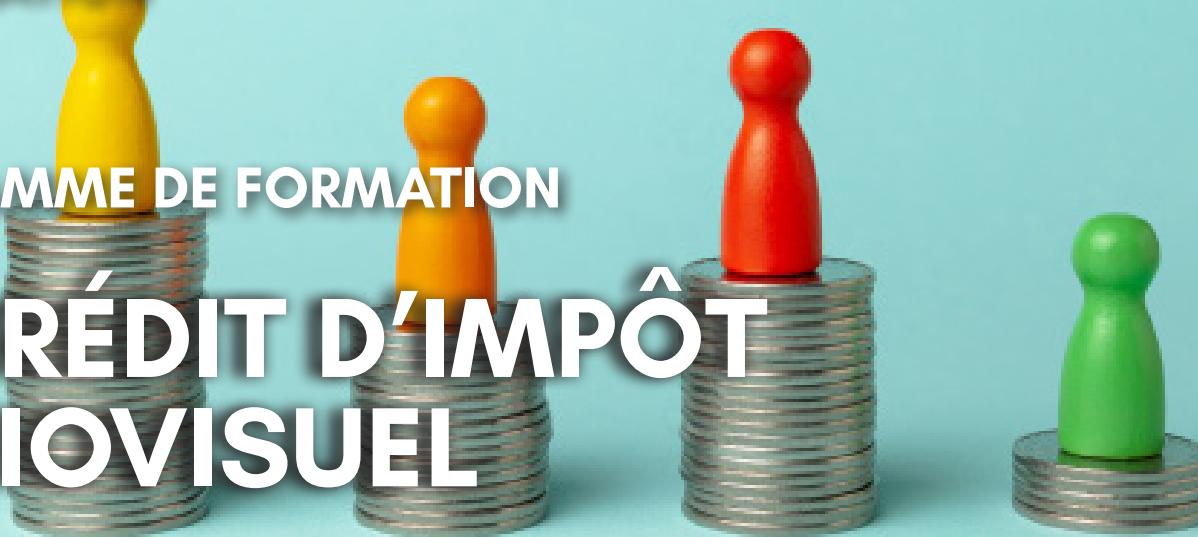


PROGRAMME DE FORMATION

LE CRÉDIT D'IMPÔT AUDIOVISUEL



OBJECTIFS

Depuis la nouvelle formule mise en place en 2016, le crédit d'impôt audiovisuel est devenu un mécanisme indispensable et essentiel au financement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles française.

A l'issue de cette formation complète, où vous serez accompagné par un des meilleurs spécialiste du sujet, vous serez capable :

- De comprendre l'ensemble des spécificités du dispositif
- D'identifier ses avantages et ses inconvénients
- De mettre en place un tableau de bord pour une gestion optimale

PUBLIC CONCERNÉ

Producteurs, réalisateurs, scénaristes, auteurs, et plus généralement, toute personne souhaitant travailler dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée : 7h
- Horaires : 9h30 - 13h00 puis 14h00 - 17h30
- Date : Le 24 mars 2026
- Mode : en présentiel

PRIX DE LA FORMATION

800€ HT (960€ TTC)

LIEU DE LA FORMATION

Paris

DIRECTEUR DE FORMATION



STÉPHANE KUPERBERG

Expert-comptable, Commissaire aux comptes, Associé du cabinet CPA et Associé fondateur de PSK audit, cabinet spécialisé dans le secteur du Cinéma, de la Production télévisuelle, et dans tous les secteurs de la communication. Il est aussi co-auteur du livre "Créer et gérer une entreprise audiovisuelle" aux éditions Dixit.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques et études de cas pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation orale et QCM de fin de stage

MOYENS TECHNIQUES

Salle équipée de vidéoprojecteur, Wifi

LE CRÉDIT D'IMPÔT AUDIOVISUEL

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

II. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

III. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

IV. TABLEAU DE BORD POUR UNE GESTION OPTIMALE

V. CAS PRATIQUES

**Quelques
chiffres**

116

stagiaires ont suivi cette formation depuis 2022

3,7/4

Note moyenne de satisfaction donnée à cette formation

96%

des participants recommandent cette formation



Nos formations sont accessibles et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation de handicap (auditif, visuel, fauteuil roulant...), merci de nous contacter afin de définir ensemble les aménagements possibles et nécessaires.